

JEUX OLYMPIQUES DE 2024

LE CESER APPROUVE UNE CANDIDATURE DE PARIS/ILE-DE-FRANCE

21 novembre 2014

Dans un rapport et un avis adopté le 13 novembre 2014, le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France se montre favorable à une candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Il souligne les atouts de la région-capitale, les conditions nécessaires et les points de vigilance.

L'opportunité d'une candidature à l'organisation des Jeux olympiques : des enjeux forts, des choix décisifs

Le Ceser a souhaité accompagner la réflexion menée actuellement par le Comité français du sport international (CFSI), le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le ministère des sports sur une possible candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques de 2024. L'objectif est d'éclairer les décideurs de la région-capitale.

Mettre en place une gouvernance concertée et prendre en compte l'utilité sociale d'une candidature

Une gouvernance claire et unie devra être mise en place, avec une démarche permanente de concertation entre les différents acteurs.

Au-delà des critères de rentabilité économique, l'utilité sociale d'une candidature est nécessaire pour obtenir le soutien de toute la population, sa confiance et son engagement.

Pour faire émerger un ralliement populaire, le projet devra être porteur de sens et de valeurs largement partagées, transcendant les catégories sociales et les classes d'âge.

Privilégier des investissements pour l'aménagement de structures existantes

Au regard de la situation économique actuelle et des fortes contraintes budgétaires, le Ceser souhaite qu'une réflexion en profondeur soit engagée sur les modalités de financement et de co-financement des grands équipements nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques. L'assemblée consultative préconise d'investir pour l'aménagement de structures existantes, de réaliser des installations conçues avec l'objectif d'une reconversion post-olympique et de concentrer les efforts de la Région sur les équipements en corrélation avec le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et le Grand Paris Express.

Une telle candidature doit permettre de conforter le rang international de Paris et de la région Ile-de-France, d'accélérer son aménagement, son équipement et sa croissance économique, dans une perspective de développement durable.

CONTACT PRESSE Sarah Le Borgne – 01 53 85 66 97 – sarah.le-borgne@iledefrance.fr